

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU SEANCE DU 13/04/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au centre socioculturel le MARDI 13 AVRIL 2021 à 18 H 30 sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR KALUZNY (arrivée à 18 H 45) PENARD (arrivée à 19 H 20) LEJEUNE PASTOUT PILLIER BARON PIPERAUD ROCHE (arrivée à 18 H 55)

Absents : Mme DUPOUY procuration à M. LESUEUR
M. BAUJARD

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté après les précisions apportées à M. BARON au sujet d'une demande d'ordre scolaire.

1) COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Maire présente le compte de gestion qui fait apparaître :

- section de fonctionnement	. dépenses	613 102,28 €		
	. recettes	824 469,76 €	. excédent	211 367,48 €
- section d'investissement	. dépenses	63 303,07 €		
	. recettes	52 868,72 €	. déficit	10 434,35 €
- résultat de clôture			. excédent	200 933,13 €

A l'unanimité, le CM approuve le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

M. le Maire se retire ensuite afin de laisser l'assemblée placée sous la présidence de M. LYON, délibérer sur le compte administratif dont le résultat est identique à celui du compte de gestion.

A l'issue d'un vote, le CA est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire reprend la présidence du CM et présente à l'appui de divers documents le budget primitif 2021 élaboré lors de la réunion de la commission « Finances » du 24 mars et concernant notamment :

- section de fonctionnement :
 - . les participations aux différents syndicats intercommunaux
 - . les recettes principales et dotations de l'Etat et de la CDC
 - . le relèvement des taux communaux d'imposition de 1 % adopté à l'unanimité (FB 38,16 % - FNB 40,41 %) avec la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales
- section d'investissement :
 - . l'acquisition de mobilier (mairie) et de matériel informatique (mairie/écoles)
 - . le changement de portes et fenêtres (travaux d'accessibilité mairie/école maternelle)
 - . l'achat de matériel roulant (véhicule / remorques) et technique (atelier / divers)
 - . la restauration du bateau ex-voto à l'église
 - . les frais d'étude des missions CIT (projets d'aménagement rues des Vieilles Rames et de la Mairie)
 - . les travaux programmés dans différents secteurs (opérations SDE 18 liées à l'éclairage public, régie ...)
 - . les recettes prévisionnelles (récupération TVA, taxe aménagement, subventions, emprunt)
 - . l'affectation du résultat de l'exercice 2020 approuvé à l'unanimité (55 492,75 €)

A l'issue d'un vote, le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre à :

- 856 290 € en fonctionnement

- 206 424 € en investissement

L'assemblée décide également :

- d'allouer au CCAS une aide financière de 6 000 €

- d'octroyer à la Coopérative Scolaire une subvention de fonctionnement de 610 € et provisionner d'éventuels voyages scolaires

- de céder à titre de bail à loyer à M. SACKO qui en a fait la demande le logement n° 3 à La Cure à compter du 01/06/2021 moyennant la somme de 350 € / mois

- de fixer l'enveloppe budgétaire pour la formation des élus à 2 % des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus

- de prendre en charge les frais de scolarité d'un élève placé en classe ULIS à Nérondes après le règlement du litige relatif à ce dossier avec les services de l'Etat.

3) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Bâtiments-Voirie-Matériel-Réseaux

L'assemblée :

- accepte le devis présenté par la Sté Nevers Enseignes relatif à l'installation d'un panneau à la bibliothèque (1 031,40 €)

- note que les travaux de réfection de voirie programmés sur la commune seront réalisés prochainement par l'entreprise GIREAUD (4 200,00 €)

- autorise l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de prendre en charge l'opération consistant à restaurer le bâton de procession conservé à l'église de Cuffy (3 579,00 €)

- approuve le plan de financement proposé par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public route de Torteron (712,54 € dont 50 % à la charge de la commune soit 356,27 €).

Tourisme-Environnement

L'assemblée :

- note que le concours communal des maisons fleuries sera organisé au cours du mois de juillet
- est informée que le marché d'été aura lieu chaque vendredi après-midi du 4 juin au 3 septembre suivant les règles sanitaires en vigueur
- fait le point sur les rencontres du 8 mars avec les porteurs d'un projet de reprise de la halle nautique ainsi que sur le renoncement de 2 candidats
- décide au vu de la situation sanitaire actuelle d'en confier l'exploitation à la SARL Bateau Promenade Latéral mais seulement à compter du 01/01/2022 pour une durée de 3 ans
- propose que plusieurs associations communales (Comité des Fêtes, Club des Seniors, Association de Sauvegarde du Patrimoine) se chargent cette année de tenir au minimum une buvette pour le marché d'été
- indique qu'une réunion sera programmée avec ces associations afin de mettre au point l'organisation de cette animation.

Personnel communal

L'assemblée prend note que :

- un agent en contrat PEC à 20 H/semaine a été embauché à compter du 1^{er} mars pour une durée de 10 mois
- un agent a été recruté en qualité d'adjoint technique à temps complet depuis le 1^{er} avril
- la reprise d'activité de l'agent qui était placé en congé maladie est effective depuis le 1^{er} avril.

Dans le cadre des opérations liées au Comité Technique du Centre de Gestion, le CM :

- est informé qu'un avis favorable a été émis sur le dossier des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité avec une mise en application par arrêté à compter du 1^{er} mai
- sollicite la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal suite à un départ en retraite enregistré en 2020.

4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- l'approbation du PLUI le 29 mars dernier et dont la procédure se poursuit en prévision d'une mise en application à compter du 1^{er} juillet
- la fermeture du centre de loisirs durant les vacances de printemps au vu de la situation sanitaire actuelle et sur son ouverture programmée pour la session estivale (du 8 juillet au 20 août)
- la décision de refuser la prise de compétence « mobilité » conservée par la Région
- le vote des 5 budgets 2021 de la CDC lors du conseil communautaire du 12 avril
- l'organisation de la campagne de vaccination des 17 et 18 avril à La Guerche-sur-l'Aubois (inscription de Mme LORRE, Mme PENARD et M. RENAULT en qualité de bénévoles)
- les dégradations constatées au niveau du bâtiment enfance-jeunesse.

5) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée :

- émet un avis favorable sur la vente par la SA FRANCE LOIRE d'un logement situé dans le lotissement des Fourmis (n° 1 rue des Ormes)
- prolonge l'interdiction de louer les salles des fêtes jusqu'au 30 juin prochain
- accepte le legs particulier de livres fait par M. Maurice JOLY à la bibliothèque municipale et dont l'étude de Maîtres MARTIN et MARIE est chargée de régulariser la succession
- élabore les plannings de permanence pour les élections départementales et régionales qui devraient avoir lieu les 20 et 27 juin 2021.

M. DUCROT :

- indique que les offres d'achat du tracteur CASE avec équipements seront reçues jusqu'à la fin du mois d'avril
- note la disparition d'un panneau de signalisation au rond-point du Guétin
- signale qu'une réparation sera réalisée sur une plaque d'égout endommagée le long du canal à La Grenouille
- fait le point sur les problèmes constatés au niveau des réseaux rue des Vieilles Rames (dégradation plaques d'égout, évacuation pluvial / assainissement, détection de racines, programmation d'un passage caméra et curage).

Mme KALUZNY :

- est avisée qu'un devis a été sollicité pour la réfection d'une plaque de pluvial à La Grenouille
 - constate l'existence de dépôts sauvages dans les bois de La Guerche (enlèvement par propriétaire, pose de barrières)
 - demande si le Centre de Gestion de la Route envisage de remplacer les panneaux 90 situés entre Le Guétin et La Grenouille par des panneaux 70 et si une nouvelle pétition doit être adressée par les habitants de La Grenouille au sujet de la sécurité routière dans la traversée de ce quartier
 - regrette que le piégeage de certains animaux (blaireaux, renards) soit toujours autorisé.
- Mme ROCHE est de nouveau informée qu'il n'est pas envisagé d'installer un dispositif d'eau chaude à l'école primaire mais qu'une étude de travaux sera néanmoins demandée.

- Séance levée à 20 H 56 -